

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BESSENAY

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Séance du 31 Mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :
18

L'an deux mille vingt-six et le trente-et-un mars à 20 H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MALIGEAY, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :Election des membres du Conseil
d'Administration du CCASDate de la convocation du Conseil Municipal : 26/03/2026Date d'affichage du compte-rendu : 07/04/2026

04/2026DE21

Présents : Mesdames et Messieurs BORGOGNO Thierry, DEVOISIN Marc, GRAND Bernadette, BLANC Bernard, DELACOTE Eric, THIZY Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Claude, BRENIER Christèle, CAMUS Andrée, BOURRIN Fabienne, HEAVENS Marian, VERMEULEN Julien, DUMAS Charlotte, CROCI David, MORIN Frédérique, FRAISSINET Nicolas, MASCLAUX Céline

Absents : CHAZAUD Yolande (pouvoir à Fabienne BOURRIN),
Secrétaire de séance : Fabienne BOURRIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) comprend le Maire qui en est le président et, en nombre égal, au maximum huit membres élus par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnés au 4° alinéa de l'article 138 du code de la famille et de l'aide sociale.

Ensuite, il invite, en application du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale, à fixer le nombre des membres du conseil d'administration dans la limite de huit et à élire ces derniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à six le nombre des membres élus du Conseil d'administration,
- **PROCEDE** à l'élection de ces derniers à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Mesdames et Messieurs Christèle BRENIER, Andrée CAMUS, Charlotte DUMAS, Jacques MALIGEAY, Céline MASCLAUX et Frédérique MORIN sont élus membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et ont déclaré accepter leur mandat.

Fait et délibéré aux jours, mois, an susdits

Le Maire
Jacques MALIGEAY

